

Communauté de Communes du Pays d'Arnay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 28 octobre 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre à dix-sept heures trente, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le quatorze octobre deux mille quatorze, se sont réunis salle des fêtes de la commune de Mimeure, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. - GAGNEPAIN R. - CHAVE C. - CLERGET M-A. - DAMBRUN G. - SOURIEAU C. - SOUPART J. - DUBAJ M-T. - BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. - DUFOUR M-B. - LOISEAU M. - ROUHETTE M. — LHOMME J-L. - LEFEVRE C. - PORCHERET P. - GOBBO P. (jusqu'à 18h)- LIBRE M. - HENRY-DESCAMPS M.— MILLOT J. - GAILLOT J. - BOULEY J-L. - ANDRE J. - DESBOIS M. - PEREIRA J. - MAITRE M-R. - RENAULT F. - BIGEARD A. - MOINGEON A. - BELORGEY A. - GUINIOT A. - PARFAIT J-F. - ACOULON J. - POILLOT A.

Etaient absents excusés :

NIVOIS C. - GOBBO P. (à partir de 18h, procuration à LIBRE M.) - L'HOSTE A. - MEURIOT P. (procuration à BOULEY J-L) - DECOMBARD J. — GRANDBOUCHE E.

Le Président remercie Madame MAITRE, Maire de Mimeure, de recevoir le Conseil communautaire dans la salle des fêtes de sa commune.

Il remercie également Mesdames FRACKOWIAK JACOBS, Sous-préfète de Beaune et BARRAUD, Trésorière de leurs présences à ce conseil communautaire.

Le Président ouvre la séance à 17h 40 mn et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués titulaires présents : 34 + 1 suppléant soit 35

Nombre de délégués absents : 6

Quorum : 21

Nombre de procurations : 2

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Alain BELORGEY.

Sinistre gymnase de Fouché – Acceptation des indemnités de sinistre

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires que le 5 juillet dernier, un orage de grêle s'est abattu sur la commune et a endommagé toute la partie translucide de la couverture du gymnase de Fouché. Le montant des travaux de réparations a été évalué à 39 100 €TTC.

Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de notre compagnie d'assurance GROUPAMA, laquelle a envoyé un expert afin d'évaluer le montant du sinistre. L'assurance propose d'indemniser les réparations à hauteur de 36 570 € TTC, déduction faite de la franchise de 274 €.

Monsieur le Président propose aux Conseillers communautaires d'accepter le montant de l'indemnité proposé par l'assurance.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Adhésion de la Communauté de communes du Pays d'Arnay au GAL du Pays de l'Auxois Morvan

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes européens, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de l'Auxois Morvan a porté un programme LEADER pour la période 2007-2013. Ce programme arrive aujourd'hui à échéance. En complément des aides issues directement du Contrat de Pays 2007-2013, ce sont ainsi plus de 1,3 million d'euros qui ont pu être mobilisés au cours de la période sur notre territoire et qui ont permis de soutenir près de 80 opérations structurantes principalement dans les domaines du développement touristique, des services à la personne, de la culture et de l'économie locale, notamment au travers du développement des circuits courts et de proximité (démarche des Productions « Auxois naturellement »).

La Région Bourgogne, désormais autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2014-2020, a récemment lancé un appel à candidatures auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre du LEADER.

Fort de son expérience (LEADER+ 2000-2006 et LEADER 2007-2013) le Pays de l'Auxois Morvan a souhaité répondre à cet appel à candidatures pour la nouvelle période de programmation qui s'annonce et s'engager prioritairement sur la thématique de « l'accueil de nouvelles activités et nouveaux actifs ».

La rédaction de ce programme est actuellement en cours, en partenariat avec les Communauté de communes membres du Syndicat mixte du Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien, et les acteurs privés, via notamment le conseil de développement.

Afin de valider l'adhésion du Pays à ce nouveau programme LEADER, et conformément à l'appel à candidature, il convient que chaque communauté de communes confirme son souhait de participer à la candidature LEADER 2014-2020 et délibère sur sa participation à l'appel à projets.

Monsieur le Président souhaiterait, dans ce cadre, développer la filière touristique et notamment remettre en état la voix verte qui relie le chef lieu du canton à la limite géographique du canton. Il propose également d'assurer une visibilité supplémentaire à la Maison Régionale des Arts de la Table en y annexant le colombier, lequel pourrait servir de lieu d'expositions ou de villa d'artistes.

Le Président soumet au vote l'adhésion de la Communauté de communes au GAL du Pays de l'Auxois Morvan

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Mise en place des nouvelles activités périscolaires – Convention de partenariat avec le Centre Social

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires que le conseil d'administration du Centre social a approuvé le 14 octobre dernier la convention relative à la mise en place des nouvelles activités périscolaires qui lie l'association et la Communauté de communes du Pays d'Arnay. Il appartient donc maintenant au Conseil communautaire d'accepter également les termes de cette convention.

Monsieur GOBBO fait part que certains parents lui ont relaté que des soucis de surveillance pouvaient survenir lors des changements d'activités. En effet, il précise que la cour de l'école de Lacanche est très grande et propose comme solution d'appliquer les mêmes règles que celles de l'école en matière d'accès à certains espaces.

Monsieur le Président précise que toute remarque permettant d'améliorer le service est bénéfique.

Le Président soumet au vote la convention liant le Centre social et la Communauté de communes.

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Modifications statutaires – Transfert de la compétence scolaire

Monsieur le Président rappelle que, suite à la demande de Madame la Sous-préfète par courrier du 25 août dernier, la délibération votée le 4 juillet dernier relative à la prise de compétence scolaire a été retirée lors du dernier Conseil communautaire du 30 septembre 2014.

Il précise que plusieurs réunions de travail avec les élus ont permis d'établir plus précisément le coût financier de cette nouvelle compétence lequel s'élèverait à 700 000 €.

Acquérir cette nouvelle compétence a motivé sa campagne électorale car il en est de l'avenir des communes du canton.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame la Sous-préfète laquelle définit les avantages que représenteraient cette prise de compétence qui promeut l'égalité entre les enfants scolarisés dans le canton, et la sécurité du fonctionnement des écoles.

Pour le Président la gestion assurée par la communauté ne peut pas induire la suppression des RPI fonctionnant dans le canton, si toutefois une telle décision était prise elle ne pourrait l'être que par les services de l'éducation nationale.

Cette compétence engendrerait 720 000 € de fiscalité supplémentaire pour la Communauté de communes.

Monsieur GUINIOT demande s'il serait possible d'obtenir des services de la DGFIP une étude sur l'impact qu'aurait cette nouvelle compétence sur la DGF des communes.

Monsieur le Président prend note de cette requête et indique que l'annexe financière est prévisionnelle ; elle est appelée à être affinée au cours de l'année 2015.

Le président lit les termes de la modification statutaire soumise au vote.

Le vote se fait à bulletin secret :

Pour : 30

Contre : 7

Abstention : 0

Le Président remercie les élus pour ce résultat.

Requête auprès du Conseil Général de la Côte d'Or pour la mise en place d'un bus pour le trajet Arnay le Duc - Beaune

Le Président informe qu'il a rencontré le Président de la Mission Locale de Beaune lequel lui a dressé un tableau sombre quant à la situation de l'emploi et plus généralement de l'accès à la mobilité sur le canton.

Afin de désenclaver le canton et développer la mobilité sur le canton, le Président propose aux Conseillers de déposer une requête auprès du Conseil Général afin de doubler la ligne de bus reliant Arnay le Duc à Beaune.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

La séance étant épuisée la séance est close à 19 heures.

Le Président,

J.SOUPART